

Ardan Développeur

Qui peut bénéficier du programme ?

- Toute entreprise située en région Midi-Pyrénées :
 - avec au moins un an d'existence et un premier bilan publié,
 - de tous secteurs d'activités,
 - de moins de 50 salariés avec une priorité aux entreprises de moins de 20 salariés.
- Tout demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE.

Pour quels types de projets ?

Les projets accompagnés par le programme Ardan Développeur peuvent recouvrir différents domaines, par exemple :

- Création d'une fonction commerciale ou export,
- Lancement d'un nouveau produit,
- Intégration d'un nouveau savoir-faire technique,
- Mise au point de méthodes de gestion,
- Structuration de l'informatique,
- Mise en œuvre d'une démarche qualité,
- Activité à temps partagé,
- etc.

Avec quelles prises en charge juridique et financière ?

[1] Coût du programme

Le coût total du programme sur 6 mois est de 10 500 € net :

- l'entreprise participe à hauteur de 5 500 € net,
- la Région Midi-Pyrénées prend en charge 5 000 € net.

[2] Statut du pilote de projet

Le statut du pilote de projet est celui de stagiaire de la formation professionnelle continue (Livre IX du Code du Travail).

[3] Rémunération du pilote de projet

Stagiaire de la formation professionnelle continue, le pilote du projet perçoit une rémunération versée par l'Assédic (ARE), ou par la Région (CNASEA / Régime public), complétée par une somme forfaitaire mensuelle de 460 € net.

ARDAN

Action
Régionale
pour le
Développement
d'Activités
Nouvelles

Cham
c n e

programme financé par
la Région Midi-Pyrénées



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DE L'ARIEGE**

Lise THEIL

Chargée de Mission Emploi - RH



Institut de Formation Consulaire Ariège Pyrénées
Quartier St-Antoine - 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT
Tél. 05 61 02 03 44 - Télécopie 05 61 02 03 30
emploi@ariego.cci.fr - URL : <http://www.ariego.cci.fr>

